

M. KELLER.- La délibération que vous nous proposez aujourd'hui appelle de ma part un étonnement et une déception. Nous débattons depuis quelques années sur le montant de la cotisation avec pour ce qui nous concerne une demande de son déplaçonnement.

Au regard de votre ambition affichée pour une politique de formation renouvelée, le maintien du taux de cotisation à 1 % nous interroge sur le niveau de cette rénovation dans le cadre d'une cotisation mutualisée au taux fixé depuis 25 ans.

Etonnement également avec la proposition de faire adopter le taux de cotisation avant le débat d'orientation budgétaire.

Etonnement de ne pas voir ou entendre un seul signe des élus pour engager un vrai débat sur les moyens nouveaux et mutualisés nécessaires à une formation de qualité d'autant plus que les récentes études montrent que les collectivités engagent des dépenses plus importantes que le seul 1 %, son montant est de 260 € par agent et 30 % sont consacrés à des formations hors CNFPT.

Cet étonnement sur cette délibération et la façon dont elle est abordée se transforment en déception d'autant plus avec votre insistance en début de séance pour demander à vos collègues de rester en séance afin de pouvoir la faire adopter alors que nous en sommes toujours exclus.